

EN FINIR AVEC L'ÉPREUVE DU FROID

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Les chiffres et les conséquences de la précarité énergétique font froid dans le dos. Dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, l'hiver 2022-2023 s'annonce particulièrement rude pour les plus de 5 millions de foyers français qui vivent dans des passoires énergétiques. Si les mesures nationales peinent à porter leurs fruits, des initiatives nouvelles voient le jour. De quoi réchauffer au moins les cœurs ?

“ Il y a tout à refaire, se désole Juanna, 80 ans¹. L'électricité, l'isolation, la plomberie, la salle de bains, l'étanchéité du toit...” Une passoire thermique, voilà comment la retraitée qualifie sa petite maison décatie de Montataire (Oise). Un poêle à bois apporte quelques degrés qui la rendent vivable. “Je ne me chauffe que comme ça. L'électricité, c'est beaucoup plus rare. Je mets juste un peu le radiateur le matin dans la salle de bains. Sinon, ça revient trop cher”. Souffrir du froid est une réalité partagée par de nombreux Français et, avec la hausse du coût de l'énergie (28,5 % en moyenne en 2022), “de plus en plus de monde devra faire des arbitrages impossibles entre des choses qui sont toutes aussi indispensables : se chauffer, manger, se déplacer, se soigner...”, s'alarme Christophe Robert, sociologue et délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

ÉTAT DES LIEUX

Ce qu'on appelle la précarité énergétique est une notion récente. “Le terme n'existait pas il y a vingt ans”, rappelle Manuel Domergue, directeur des études de la même fondation². Selon la loi du 10 juillet 2010, “est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions

d'habitat”. Pour donner un peu de réalité tangible à cette définition, l'Observatoire national de la précarité énergétique ajoute au “ressenti de l'inconfort”, le critère de taux “d'effort énergétique”. “Tout foyer consacrant plus de 10 % de son revenu aux dépenses énergétiques, et appartenant au 30 % de Français les plus pauvres, est considéré en situation de précarité énergétique”. L'observatoire considère aussi en situation de précarité énergétique “les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté et dont les dépenses énergétiques sont supérieures à la médiane nationale”. L'Ademe estime que les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches. Si on évalue à 12 millions le nombre de Français subissant la précarité énergétique, Christophe Robert rappelle qu'il s'agit là de données datant d'avant le début de la guerre en Ukraine.

MISES EN CAUSES

La précarité énergétique est la combinaison de trois facteurs : des ressources faibles, un coût de l'énergie élevé et des logements mal isolés. Selon le Réseau pour la transition énergétique, 17 % des résidences principales sont des passoires énergétiques. Et les statistiques du ministère de la Transition écologique indiquent que sur l'échelle de la performance énergétique, les ménages les plus modestes occupent 28 % des logements privés locatifs catalogués F et G.

“Lorsqu'on n'arrive pas à se chauffer, on ne reçoit plus



chez soi et on n'est plus invité non plus, ajoute Isolde Devalière, sociologue au Laboratoire Services, Process et Innovations du Centre scientifique et technique du bâtiment³. Cela contribue à l'isolement et à une forme de détresse psychologique. Le froid a aussi des effets sur la réussite scolaire des enfants qui ont du mal à se concentrer sur leurs devoirs. Mais l'effet le plus documenté concerne la santé : bronchites, rhinites, asthme sont fréquents. Certains de ces problèmes respiratoires sont liés à des moisissures ou à une mauvaise qualité de l'air, notamment quand les gens obstruent leurs aérations". Un document de mars 2022 du ministère de la Transition écologique assure que la rénovation de l'ensemble des passoires énergétiques d'ici 2028 permettrait de réaliser "une économie de 525 millions d'euros en coût de santé pour la sécurité sociale"... chaque année !⁴.

DES RÉPONSES NOMBREUSES MAIS INCOHÉRENTES

Ce n'est donc pas seulement par humanisme que les gouvernements mettent en place des mesures pour aider les ménages modestes à payer leurs factures et qu'ils tentent de bâtir une politique structurelle de soutien à l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Parmi les dispositifs actuels, on peut citer le Chèque Energie (et le Chèque Énergie exceptionnel⁵ de 2022), MaPrimeRénov, le dispositif "Coup de pouce économies d'énergie, l'Éco-prêt à taux zéro, Les Certificats d'économies d'énergie ou encore les Fonds de solidarité pour le logement des départements. Leurs résultats sont toutefois loin d'être à la hauteur. La plupart des aides publiques en faveur de la rénovation énergétique financent en majorité des rénovations simples (99,7 % pour MaPrimeRénov, 67 % pour l'éco-PTZ). Les rénovations globales n'ont concerné que 57 000 logements des 750 000 projets de rénovation financés en 2021 par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Dans une note rendue publique le 28 octobre, la Cour des comptes dénonce la "cohérence insuffisante dans l'articulation des politiques publiques de rénovation énergétique des bâtiments". La notion même de rénovation reste "imprécise" et les réformes fréquentes du secteur ont nui à la lisibilité des dispositifs mis en place", déplore la Cour. Quant au bouclier tarifaire initié pour faire face à l'inflation, il passera de 4 % à seulement 15 % en 2023.

Dans une tribune commune, les responsables de plus de trente organisations impliquées dans la lutte contre l'exclusion et le dérèglement climatique soulignent que "les quelques avancées obtenues ces dernières années sont loin de nous mettre sur les rails de nos



© iStock

objectifs climatiques et sociaux, comme le permettraient de vraies rénovations globales" et rappellent qu'en 2017, le gouvernement s'était engagé à rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2027.

Ça "coince" notamment parce que le montant des aides est relativement bas au regard du coût des rénovations globales (rarement moins de 50 000 €). Pour les ménages précaires, le reste à charge (évalué à 39 % par la Fondation Abbé Pierre) est bien trop élevé pour se lancer dans une telle aventure. Par ailleurs, la distribution de MaPrimeRénov pâtit depuis son lancement des retards conséquents qui gèlent bien des chantiers et les arnaques sont fréquentes (voir encadré). Mais l'argent n'est pas le seul frein. "L'accompagnement moral tout au long du parcours est la clé, confirme Isolde Devalière. C'est ce qui fait la différence entre un ménage qui va jusqu'au bout du parcours et un ménage qui va lâcher, car il se sent abandonné ou non valorisé".

INNOVER EN FAISANT ENSEMBLE : L'ARA

C'est précisément à ces deux enjeux que répond le dispositif baptisé ARA (pour Auto-Réhabilitation-Accompagnée), que porte l'association Les Compagnons Bâisseurs. Cette dernière s'adresse aux personnes en grande précarité et, depuis plus de 20 ans, aide à améliorer leur habitat par des travaux de plus ou moins grande ampleur. Ces cinq dernières années, les chantiers concernent de plus en plus le chauffage, constate Suzanne de Cheveigné, présidente de l'association.

"La rénovation énergétique ? C'est d'une complexité incroyable, lance-t-elle. Pas seulement dans sa dimension technique (sur quoi agir d'abord : les fenêtres, le toit, l'électricité...), mais aussi dans sa dimension administrative. Les dispositifs d'aides financières et leurs

ARNAQUES, MALFAÇONS, SUPERVISION

Devis incompréhensibles, crédits camouflés, labels de qualité mensongers, pressions pour conclure des ventes, travaux bâclés, installations aux bénéfices quasi nuls... la DGCCRF met en garde contre les pratiques frauduleuses. Ce 5 décembre, Spekty, bureau de contrôle en charge des vérifications de travaux financés par les certificats d'économie d'énergie pointait, lui, que seuls 51 % des chantiers d'isolation des combles contrôlés étaient satisfaisants, 64 % de ceux d'isolation des murs par l'extérieur et 65 % pour l'isolation du plancher bas. En cause, le "non-respect des règles de l'art", des surestimations de surface, ou des problèmes de résistance thermique ! Un comble quand on sait que les travaux étaient tous effectués par des entreprises détenant le label RGE.

Pour tenter de limiter les déboires, dès l'an prochain, certains travaux financés par *MaPrimeRénov'* devront passer par un "Accompagnateur Rénov'". Cet opérateur agréé par l'État ou désigné par

une collectivité locale a pour mission de valider la pertinence des travaux envisagés, aider à sélectionner les entreprises et des devis, épauler dans les démarches administratives... Déjà expérimenté en 2022, le dispositif devient donc obligatoire dès janvier à partir de 5 000 € de travaux de rénovation énergétique bénéficiant de *MaPrimeRénov' Sérénité* (financement des travaux de rénovation globale permettant un gain énergétique d'au minimum 35 %) et dès le 1^{er} septembre pour les travaux d'au moins "deux gestes de rénovation" faisant l'objet d'une demande de *MaPrimeRénov'* supérieure à 10 000 €. Mais ce recours à l'Accompagnateur Rénov' ne sera gratuit que si la collectivité a mis en place un financement dédié. À voir dans le temps s'il ne se révèle pas être une strate administrative et coûteuse de plus pour les ménages.

En savoir plus : france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

critères d'attribution changent presque tous les ans, même les professionnels s'y perdent. Pour ceux qui ont du mal à se nourrir ou se soigner, se plonger dans ces méandres est impossible, d'autant qu'il y a des interlocuteurs différents selon que l'aide sollicitée est sociale, technique ou financière."

Le dispositif ARA est une approche complète qui prend le temps de la rencontre personnalisée dans dimension humaine avant d'entamer les phases de diagnostic, recherches de financements et d'artisans. "Notre spécificité est de faire baisser les coûts en faisant participer les propriétaires et leurs proches (amis, voisins...) au chantier, explique Suzanne de Cheveigné. C'est essentiel d'un point de vue financier, mais surtout, par cette approche, nous les remobilisons et leur redonnons du pouvoir d'agir. Ils reprennent une partie de leur vie en main. Nous sommes dans une logique d'éducation populaire".

Chaque année, plus de 5 000 ménages sont ainsi accompagnés pour refaire électricité, plomberie, installer des sanitaires ou se lancer dans une rénovation globale. L'association, qui compte de nombreux professionnels du bâtiment, joue le rôle de pivot entre les bénéficiaires, les artisans qu'elle sollicite et les organismes financeurs. Pour les chantiers moins lourds, elle met aussi à

disposition une bibliothèque d'outils, organise des ateliers collectifs notamment grâce à son Bricobus, un espace-conseil et de formation qui sillonne les villages et villages isolés.

INNOVER AU PORTE-À-PORTE : LA CROIX ROUGE

Basée en Île-de-France, Croix-Rouge insertion LogisCité répond, quant à elle, à une double mission : lutter contre l'exclusion énergétique et insérer professionnellement de personnes éloignées de l'emploi. Une quinzaine d'entre-elles, recrutées pour 6 à 24 mois, sont formées par l'association à des missions de "média-teurs" et "animateurs en économies d'énergie". "En pratique, cela consiste à monter des ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergies dans les quartiers, à faire du porte-à-porte chez les particuliers, ou encore de réaliser des diagnostics sociotechniques", explique la directrice, Caroline Ferrero. Ces diagnostics permettent de donner des conseils de maîtrise de l'énergie, d'offrir de quoi alléger les factures (mousseurs de robinet, joints de fenêtres, sacs d'économie de chasse d'eau...) et d'orienter vers les structures aptes à réaliser des travaux plus conséquents (isolation, changement de chauffage, de vitrage...). Depuis le lancement de la

structure en 2016, Plus de 6 000 ménages ont été sensibilisés via les animations individuelles ou collectives et plus de 1 000 médiations ont été menées à domicile. Entre 2020 et 2021, après le passage des médiateurs, plus de la moitié des ménages éligibles ont demandé, et obtenu, le Chèque énergie et plus de 35 % des ménages ont entamé des travaux d'isolation ou de modification du système de chauffage. En moyenne, l'an passé, les ménages avaient réalisé 235 € d'économie.

INNOVER EN GRAND : TERRITOIRES ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

C'est à une autre échelle que se place le programme "Territoire Zéro Exclusion Énergétique" (TZE). Celui-ci est porté par l'association STOP Exclusion Énergétique qui fédère 60 organisations de la solidarité, de l'écologie, de l'économie et de la recherche, publiques et privées... (Fondation des transitions, Saint-Gobain, Enedis, Réseau Eco habitat, Afpa, la banque des territoires, les compagnons bâtisseurs...). "Notre objectif est de rénover, d'ici 2030, 500 000 passoires thermiques dans lesquelles vivent près de 1,5 million de personnes, explique Gilles Berhault, son délégué général. Faire de l'accompagnement diffus est insuffisant. À un moment donné, il faut pouvoir raisonner à l'échelle territoriale, d'un quartier, d'un village".

La méthode du programme TZE consiste à créer une alliance locale qui rassemble les compétences des différents secteurs impliqués : action sociale, urbanisme, habitat, bâtiment, médico-sanitaire, financement... Parmi les bénéfices attendus, des échanges constructifs entre des acteurs qui travaillent souvent en silos, la mutualisation d'achats, et une meilleure adhésion d'artisans qui hésitent parfois à s'engager sur ce type

de chantier avec des publics qu'ils connaissent peu. La démarche doit aussi faciliter l'accueil et l'intérêt des propriétaires occupants. "Ces derniers se cachent souvent de vivre dans ces logements décatés, explique Gilles Berhault. Nous devons créer un climat de confiance, montrer que ce qui est possible de faire chez un voisin l'est aussi chez eux, qu'il y a des gens pour les aider à faire des choix, trouver tous les financements, des entreprises, suivre les travaux voir les aider à se loger pendant ceux-ci."

Au cœur de cette méthode, deux nouveaux métiers : celui d'ensemblier territorial (proche des missions d'un chargé du développement territorial) mais surtout celui d'"ensemblier solidaire". Cet acteur central est formé à accompagner socialement, techniquement et financièrement les familles très modestes dans leurs travaux de rénovation, et ce, dès la première prise de contact jusqu'aux semaines d'après chantier. "L'ensemblier solidaire est le maillon manquant aujourd'hui pour massifier la rénovation", veut croire Gilles Berhault". Le collectif souhaite proposer ce métier au registre des métiers et former à terme plus de 10 000 "ensemblers solidaires", qu'il s'agisse de simples citoyens, d'étudiants des filières sociales ou techniques, d'artisans, de professionnels de l'action sociale, de bénévoles d'associations caritatives, d'architectes... L'Afpa est d'ailleurs partenaire de la démarche. Une première promotion (soutenue notamment par AG2R, l'ANAH, la Fondation Schneider, Valorem, Mirova, Leroy Merlin, et des collectivités territoriales) comprenait dix personnes qui sont intervenues sur 25 chantiers. D'ici 2025, l'association ciblera 2191 foyers, la création 14 collectifs d'acteurs accompagnés dans la mise en place d'un Territoire Zéro Exclusion Énergétique, la mise en action de 89 Ensemblers Solidaires, 14 Ensemblers Territoriaux et la formation de 218 artisans formés et certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)⁶.

On le voit, la prise de conscience semble généralisée et les façons de répondre aux enjeux évoluent. Tant mieux, il est temps que la lutte contre l'exclusion énergétique soit, à son tour, rénovée. ■



© La Croix Rouge

1 : *Aujourd'hui En France*, 15 octobre 2022

2 : *Libération*, 10 novembre 2021

3 : francetvinfo.fr

4 : *Thema Rénovation énergétique des logements : des bénéfices de santé significatifs* ». Ministère de la transition écologique. Mars 2022.

5 : d'un montant de 100 à 200 €, il sera versé à 40 % des foyers les plus modestes à partir de ce mois de décembre 2022.

6 : La mention "Reconnu Garant de l'Environnement" est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.